

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

9 JUIN 2011

## COMPTE-RENDU

Approbation du compte rendu de la séance du 28 avril 2011

### Décisions du Président prises par délégation du Conseil Communautaire

Le Président donne lecture à l'assemblée des dernières décisions prises par délégations de compétence du Conseil Communautaire.

## ENVIRONNEMENT

### RAPPORT D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DÉCHETS

Le rapport d'exploitation du service public d'élimination des déchets à l'aide d'un diaporama au Conseil Communautaire.

Depuis 2010, le tonnage des ordures ménagères est en recul de 331 tonnes. Pour les autres déchets triés, on assiste à une stagnation des tonnages malgré une belle progression du tonnage des déchets textiles, s'expliquant par un développement du service de collecte sur certains espaces tri) et la mise en place d'une benne bois à la déchetterie qui a produit 123 tonnes en 2010. Le poids des déchets par habitant reste supérieur à la moyenne départementale, mais la qualité de tri est globalement meilleure même si la qualité du tri des emballages collectés sur les espaces tri est elle en net retrait par rapport à la moyenne départementale.

Le Président fait remarquer que certains habitants et certains commerçants et artisans déposent beaucoup de cartons avec leurs ordures ménagères, alors que ceux-ci devraient être déposés à la déchetterie pour être recyclés. En réponse à ce problème, la Commission Déchets » a proposé de ne plus effectuer le ramassage des cartons marron avec les O.M. Un courrier en ce sens a été préparé pour les artisans et commerçants, et il ne reste plus que la date à fixer pour l'arrêt du ramassage des cartons.

Le rapport financier fait apparaître un excédent d'exploitation de 60 521 € pour le budget affecté à la gestion des déchets. Il a été décidé de garder cet excédent en réserve pour les investissements importants qui devront probablement être effectués lors du passage à un système de tarification incitative.

### AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE AVEC ECOFOLIO

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer un avenant consolidé à la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal EcoFolio, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

EcoFolio est l'éco-organisme agréé pour percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et pour verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L541-10-1 du code de l'environnement.

## **TOURISME**

### **CONVENTION D'OBJECTIF ET FINANCIERE AVEC L'OFFICE DU TOURISME CANTONAL**

Depuis le 28 avril 2005, le Conseil Communautaire délègue par convention l'exercice de sa compétence « tourisme » à l'Office du Tourisme Cantonal, qui est géré sur le mode associatif.

Afin de renouveler cette convention arrivée à son terme, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité une nouvelle convention d'objectifs et financière entre la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et l'Office du Tourisme Cantonal. Celle-ci fixe les objectifs et les missions confiées à l'Association, ainsi que les cadre technique et financier permettant de les mettre en oeuvre. Elle tient également compte des orientations fixées par le Projet de Développement Touristique Cantonal, élaboré en collaboration avec l'OT, la Commune de Fenay et la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, et dont l'Office participera à la mise en oeuvre. Une des actions prévues consistera notamment à réviser les modalités de perception de la Taxe de Séjour, dans le but d'harmoniser les taux sur l'ensemble du territoire de l'O.T., de dynamiser le recouvrement du produit de la taxe et de financer en partie les actions prévues au Projet.

Afin de constituer une commission de travail spécifique, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M. Jean-Marc BROCHOT et M. François DE LAGRANGE comme représentants de la Communauté de Communes.

## **FINANCES**

### **DECISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRE N°1 : BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire approuver à l'unanimité une décision modificative de crédits budgétaires n°1 pour le budget principal, afin de prendre en compte les conséquences de la diminution des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à hauteur d'environ 73 000€. Cette diminution n'était en effet pas connue au moment de la conception du budget primitif 2011.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Conformément à l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales (RCT), les préfets sont chargés d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunal (SCDI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par les établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la suppression des

enclaves et discontinuités territoriales ainsi que la rationalisation du périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

- Selon la circulaire ministérielle du 27 décembre 2010, le SDCI doit prendre en compte les orientations suivantes :
- La constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5000 habitants,
- La définition de territoires pertinents en fonction notamment des bassins de vie, des unités urbaines et des schémas de cohérence territoriale,
- L'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière,
- La réduction du nombre de syndicats intercommunaux et mixtes,
- Le transfert des compétences exercées par des syndicats de communes ou des syndicats mixtes à un EPCI à fiscalité propre,
- La rationalisation des syndicats.

Concernant la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, le schéma élaboré par Mme la Préfète de Côte d'Or, qui a recueilli un avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie le 2 mai 2011 propose une fusion avec la Communauté de Communes du Sud Dijonnais.

Les deux collectivités exercent des compétences très proches, à l'exception de la compétence scolaire et périscolaire que la Communauté de Communes du Sud Dijonnais n'exerce pas. Cette compétence serait obligatoire pour le nouvel EPCI créé. Par ailleurs, un tel regroupement permettrait la dissolution du SIVOS du Gymnase du Collège de BROCHON.

Les deux Communautés de Communes, leurs communes membres et le SIVOS disposent d'un délai de 3 mois à compter du 23 mai 2011 pour prononcer un avis sur le schéma proposé. L'absence de délibération vaut avis favorable. A l'issue de cette période, la CDCI est à nouveau consultée dans un délai de 4 mois.

Chaque communauté de Communes faisant plus de 5000 habitants, le regroupement ne devrait pas être obligatoire. Mais quelques conseillers communautaires redoute une fusion forcée et hâtive qui aurait de lourdes conséquences sur la santé financière de la nouvelle collectivité. Le Conseil Communautaire est donc plutôt réservés sur l'hypothèse d'une fusion avec la Communauté de Communes du Sud Dijonnais. Le Président indique qu'il ne s'agit pas d'une hostilité au principe, car il existe une logique de territoire. Mais il précise que 2013 semble une date beaucoup trop proche et qu'il serait préalablement indispensable de laisser à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais plusieurs années pour s'approprier progressivement les compétences scolaires et périscolaires et asseoir solidement leur fonctionnement et leur financement. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais ne semble pas très motivée par la perspective d'une telle fusion.

Afin de peser sur la décision de la CDCI, M. ROBERT souhaite qu'une position commune puisse être dégagée parmi les toutes les communes concernées et propose de réunir les conseillers municipaux de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, et d'inviter les conseillers municipaux du Sud Dijonnais pour en débattre avant de délibérer. Certains membres font remarque que la proximité des congés d'été et le calendrier imposé ne permettent malheureusement pas une telle réunion. Beaucoup de conseils municipaux vont en effet devoir délibérer très rapidement.

Afin de laisser encore un peu de temps à la réflexion, il est décidé de reporter le vote formel du Conseil Communautaire sur ce sujet à la prochaine séance du 7 juillet 2011.

## **SUPPRESSION DE POSTES**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la suppression de 5 postes vacants suite à des avancements de grades et à une non titularisation.

## **RECONDUCTION DE POSTES SAISONNIERS**

Suite à l'échéance de plusieurs contrats saisonniers précédents, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la création de 15 postes d'adjoints d'animation saisonniers et d'un poste d'adjoint technique occasionnel.

## **APPROBATION DU PROJET DE CRÉATION DE LOGEMENT SOCIAL DE LA COMMUNE DE REULLE-VERGY**

Dans le cadre du contrat financier conclu le 26 août 2010, entre le Conseil Général de Côte d'Or et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, la Communauté de Communes approuve à l'unanimité le projet de création d'un logement social présenté par la Commune de Reulle-Vergy, ainsi que le plan de financement prévisionnel. La Communauté de Communes participera ce projet à hauteur de 10 000 € aux côtés du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.

## **ENFANCE, JEUNESSE, CULTURE, ACTION SOCIALE, AFFAIRES SCOLAIRES**

### **FIXATION D'UN TARIF DE CAUTION**

Le Conseil Communautaire décide de fixer un tarif de caution de 1.00 € par gobelet, pour la mise à disposition de gobelets réutilisables pour la tenue de buvettes dans le cadre des différentes manifestations organisées par le Centre Social et notamment à l'occasion du Concert Jeune 2011. Ces gobelets « durables » sont lavables en machine et pourront être sérigraphiés au logo de la Communauté de Communes.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **FÊTE DU CENTRE SOCIAL**

Le Conseil Communautaire félicite l'équipe du Centre Social et tous les agents de la Communauté de Communes qui ont participé à l'organisation et à la réussite de la Fête du Centre Social. Il remercie également la Commune de Fixin qui a accueilli la manifestation dans le cadre agréable du Parc Noisot.

### **RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION**

Mme PELTIER indique que deux réunions publiques seront organisées dans le cadre de la reprise en régie de la gestion de l'eau, le 20 juin 2011 à Chambolle-Musigny, et le 23 juin 2011 à Morey-Saint-Denis.

### **DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La prochaine séance du Conseil Communautaire se tiendra le 7 juillet 2011 à Chambolle-Musigny.